



ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE VOLS DE DRONE ET DE PRISES DE VUE AU PORT DÉPARTEMENTAL DE HONFLEUR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques,
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 11 février 2015 portant transfert en pleine propriété des dépendances du domaine public portuaire de Honfleur au département du Calvados,
- VU** l'arrêté en date du 4 mai 2025 du Président du conseil départemental du Calvados portant règlement particulier de police du port départemental de Honfleur,
- VU** l'arrêté en date du 5 juin 2025 du Président du conseil départemental du Calvados portant délégation de signature à Madame Anne-Sophie BUTHION, ès qualité de directrice d'appui aux politiques d'aménagement du département du Calvados,
- VU** les déclarations préalables au vol en zone peuplée d'un aéronef ne circulant sans personne à bord effectuées par Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco le 19 août 2025 auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile ouest (DGAC),

CONSIDERANT que dans le cadre de prises de vues pour la promotion de l'entreprise SCENIC CRUISE, Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco, télépilote de drone à bord du SCENIC ECLIPSE, a été sollicité pour faire des photos et vidéos impliquant l'usage d'un drone.

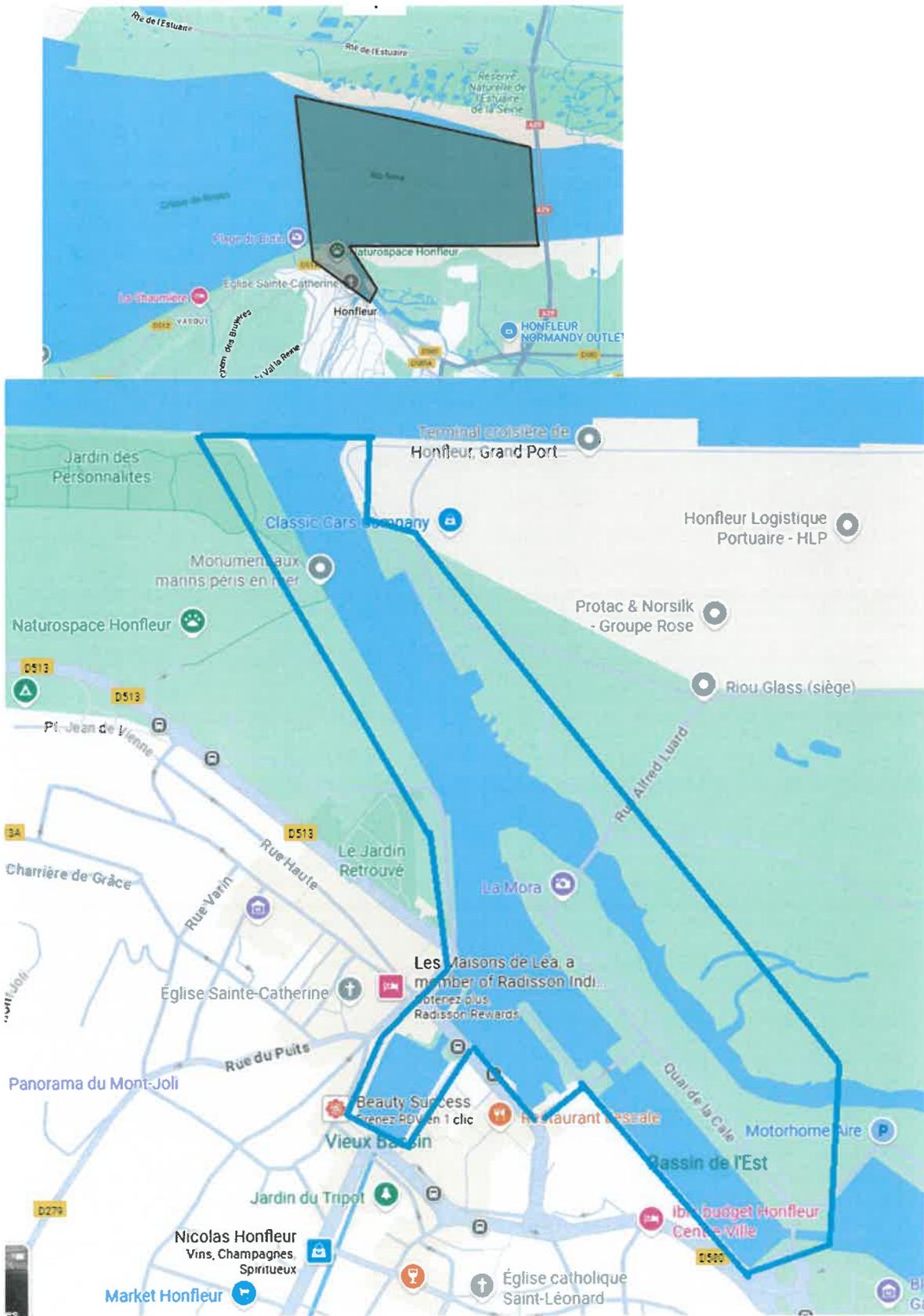
CONSIDERANT la nécessité de garantir la sécurité publique tout en assurant la bonne exploitation du service public portuaire.

Le présent arrêté a pour objet d'autoriser Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco à effectuer des vols de drone avec prises de vue sur une partie du port départemental de Honfleur.

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco est autorisé à effectuer des vols de drones avec prises de vue sur une partie du port départemental de Honfleur, tels que figurant sur les plans ci-après :

- **Le 19 SEPTEMBRE 2025 de 06h00 à 23h00**



Article 2 – Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco s’engage à recueillir l’autorisation expresse de toute personne dont l’image serait captée par le drone dès lors que ces personnes sont reconnaissables.

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Direction d’appui aux politiques d’aménagement - Adresse postale : BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1

Service gestion des DSP et des activités portuaires - 23-25, Boulevard Bertrand - CAEN

Tel : 02 31 57 15 29

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté est constatée et le contrevenant est poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit soit par voie électronique via l'application « télérécourrs citoyens » accessible par le site www.telerecourrs.fr.

Article 5 - Le directeur général des services, le directeur général adjoint en charge de l'aménagement et de l'environnement, la directrice de l'appui aux politiques d'aménagement, les surveillant de ports du secteur Ouest du Département du Calvados sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Article 6 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Calvados. Il est affiché en permanence sur site et aux endroits les plus fréquentés par les usagers du port départemental de Honfleur (*capitainerie, bureau du port...*).

Article 7 - Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur GUTIERREZ ARRIBERE Francisco
- Monsieur Libs Ludovic (Capitaine du SCENIC GEM) représentant la Compagnie SCENIC CRUISE
- Monsieur le Maire de la commune de Honfleur,
- L'exploitant du port, PORTS DU CALVADOS

A Caen, le 08/09/2025

**Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La directrice d'appui aux politiques d'aménagement**


Anne Sophie BUTHION

PREFECTURE CALVADOS

11 SEP. 2025

COURRIER